



Mairie de  
Gretz-Armainvilliers

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 23 juin 2025

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 17	Conseiller(s) absent(s) : 7
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 6	Votants : 23	

Date de la convocation : 17 juin 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 23 juin à vingt heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

**Secrétaire de séance** : OFFROY Patrick

**Étaient présents** : GARCIA ROBIN Jean-Paul, MONGIN Claude, LENOIR Isabelle, MATHEROT Olivier, LALLEMANT Sylvie, ROUSSEL Mylène, DIGUET Thierry, ZUCCOLO Isabelle, DEVAUCHELLE Marie-Paule, OFFROY Patrick, PROD'HOMME Isabelle, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, BENOIT Dominique, BOURSIEZ Frédéric, USSEGLIO-VIRETTA Guy, RENAUDET Denis, BENARD Sandie

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Étaient absents avec pouvoirs** : SPRUTTA-BOURGES Nathalie à MONGIN Claude, SEVESTE Arnaud à USSEGLIO-VIRETTA Guy, BOURDEILLE Christian à LENOIR Isabelle, DANSOU Viviane à BENARD Sandie, VACHER Gérard à BADOZ-GRIFFOND Yvonne, TRANGOSI Renaud à GARCIA ROBIN Jean-Paul

**Était absent sans pouvoir** : CRISINEL Morgane



### **DELIBERATION N° 02025\_047 : Approbation du rapport de la CLECT**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-5 III et L. 2121-29 et suivants ;

**Vu** le Code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la Communauté de Communes les Portes Briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes les Portes Briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes les Portes Briardes entre villes et forêts ;

**Vu** la délibération n°023/2020 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant création et composition de la CLECT ;

**Vu** la délibération n°050/2024 du Conseil communautaire du 24 septembre 2024 portant reconnaissance de l'intérêt communautaire de la route de Servon, située sur la commune de Férolles-Attilly et desservant le Hameau de Férolles dans lequel se situe l'Hôpital privé de Forcilles ;

**Vu** la délibération n°052/2024 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2024 portant élection de Monsieur Laurent Gautier en tant que Président de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

**Vu** la délibération n°006/2025 du Conseil communautaire du 11 mars 2025 portant mise à jour des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;

**Vu** le rapport de la CLECT réunie le 3 juin 2025, relatif à l'évaluation des charges liées à l'entretien de la route de Férolles et aux travaux de réfection de la chaussée ci-annexé (**annexe 2**);

**Considérant** que ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée prévue par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ;

**Considérant** l'article 1609 nonies C du Code général des impôts qui prévoit que le rapport de la CLECT doit être transmis aux communes dans les 9 mois qui suivent le transfert de la compétence ;

**Considérant** l'approbation du rapport CLECT à l'unanimité des membres de la commission lors de la séance du 3 juin 2025 ;

**Considérant** que le rapport de la CLECT a été transmis à la commune de Gretz-Armainvilliers par la Communauté de Communes les Portes Briardes entre villes et forêts, le 5 juin 2025 ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité ;  
22 voix POUR et 1 ABSTENTION**

**Approuve** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes les Portes Briardes entre villes et forêts réunie le 3 juin 2025 (annexé à la présente délibération) ;

**Autorise** Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant ;

**Précise** que la présente délibération sera adressée au Président de la Communauté de Communes les Portes Briardes entre villes et forêts.

Fait et délibéré en séance le 23 juin 2025.

**Le secrétaire de séance**

OFFROY Patrick



**Le Maire**

GARCIA ROBIN Jean-Paul

